



PROCEDURE VISA

Cher participant au SITAP 2016

Nous rappelons que le Consulat Général de France a chargé le Centre TLSCONTACT depuis Décembre 2012 de la prise des données biométriques « empreintes numériques » qui s'effectuent, en même temps que le dépôt de demande de visas, donc LA COMPARUTION PERSONNELLE EST OBLIGATOIRE.

Depuis 2015, la réservation d'hôtel n'est plus exigée aux Tunisiens

La réservation d'hôtel peut désormais être remplacée par un montant minimal journalier de 120 euros, *en espèces, des chèques de voyage, des cartes de paiement à usage international, ou tout autre moyen attestant la disposition de ce montant en France.*

En première étape, nous vous invitons à vous connecter au lien ci-après pour suivre la procédure de demande de Visa à partir du site TLS.

Par internet : <https://www.tlscontact.com/tn2fr/login.php>

Le centre peut être joint au (+216) 71169200 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30.

La liste des documents à présenter ainsi que la forme et les délais sont indiqués sur le site.

Pour augmenter les chances d'obtention du visa, il est recommandé de présenter des commerciaux qui ont un statut de marié(es) ou qui font partie de votre personnel depuis longue date.

Il est aussi recommandé de produire tous les documents demandés dans le dossier pour une réponse positive.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce Franco-Tunisienne est à la disposition de SES ADHERENTS pour l'encadrement et la remise des visas.

L'équipe Orsaf est à votre disposition pour vous orienter autant que possible.

TEL : 71 581 700 / 71 518 405

GSM : 29 222 902 / 28 111 241